



District de Savoie de Football
B.P. N° 401—73004 CHAMBERY CEDEX
Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
email : district@savoie.fff.fr—site : <http://savoie.fff.fr>



Coupes Futsal

Attention dernière limite pour les inscriptions futsal(par email) :
11 décembre 2022

Catégories concernées :



U13
U15
U15 Filles
U17
Seniors masculins
Seniors Féminins

Sommaire

• Comité Direction	p. 2-3	• Commission Féminine	p. 24
• Secrétariat	p. 3-4	• Commission Technique	p. 25 à 29
• Commission Délégation	p. 5	• Commission des Règlements	p. 29-30
• Commission FAFA	p. 6 à 8	• Commission d'Appel Réglementaire	p. 30 à 32
• Commission F.M.I.	p. 8-9	• Commission d'Appel Disciplinaire	p. 32-33
• Commission Sportive Seniors/U20	p. 9 à 12	• Commission des Arbitres	p. 33 à 36
• Commission des Jeunes	p. 12 à 17	• Commission Ethique Incivilités	p. 36
• Commission Futsal	p. 18 à 21	• Commission de Discipline	p. 36 à 40
• Commission des Coupes	p. 21-23	• Annexes	p. 41
		Amendes, Rencontres, Fiche de poste, Trophée Seguin, Infos PSA,	



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.

Comptes-Rendus

COMITÉ de DIRECTION

28 novembre 2022

Emploi

Le district de Savoie de Football embauche en CDI un(e) assistan(e) administrative à compter de janvier (voir fiche de poste ci-jointe).

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser au district par mail **avant le 31 décembre**.

Information club

La FFF invite des dirigeant(e)s (5 ans ou moins de 5 ans d'ancienneté) pour un WE à Clairefontaine les 21 et 22 janvier 2023. Départ de Chambéry en direction de la ligue à 4 h 15 le samedi. Trajet en bus de Lyon à Clairefontaine. Retour prévu à Chambéry dimanche vers 21 h 00. Tous les frais sont pris en charge par la FFF, la ligue et le district. Merci de bien vouloir faire passer les candidatures au district pour le 31 décembre. Conditions requises : Avoir une licence dirigeant depuis moins de 6 ans. Pour tout renseignement, contacter le président.

Décision du Comité Directeur

Article 26-10-2

A partir d'une date fixée chaque année par le Comité Directeur et sur décision officielle de celui-ci, le club visité aura à sa charge de présenter un terrain praticable correct pour des rencontres sous peine de match perdu par pénalité (1 point)

L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le club de cette obligation. La Commission Sportive pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matchs aller

Mise en application : le 01/11/2022

TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM



Comptes-Rendus

Information

- A compter de ce jour, tous les mails envoyés par les clubs devront avoir une signature nominative. Sans cela, ils ne seront pas pris en compte.

Assemblée Générale—Saison 2022/2023

Le Comité Directeur, décide de la date du 1^{er} Juillet 2023 et fait appel aux clubs pour poser leur candidature.
Date limite de réponse : 31 décembre 2022.

SECRÉTARIAT

Lundi 28 novembre 2022

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 21 au 28 novembre 2022

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:

A.S. D UGINE (2) - MAIRIE DE BARBERAZ - J.S. CHAMBERIENNE - A.S. NOVALAISIEENNE

Commission des Règlements:

ET.S. LE BOURGET DU LAC



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr

Comptes-Rendus

Commission d'Appel en matière de Règlement :

US CHARTREUSE GUIERS

Commission Sportive:

FFF JEUNES-FEMININES-FUTSAL - U.S. LA RAVOIRE - ENT. VAL D HYERES (2)- Union Olympique Albertville (2) - A.S. UGINE (3) - U.S. MODANE - F. C. DE CHAUTAGNE - CHAMBERY SPORT 73 (2) - LAuRAFoot Compétitions - MARTHOD SP. - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD (3) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - F. C. CHAMBOTTE -F.C. BELLE ETOILE MERCURY - F.C. VILLARGONDRAN - U.S. DOMESSIN(2) - F.C. ST BALDOPH – JS CHAMBERY (3) - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - ET.S. LE BOURGET DU LAC - F. C. DE CHAUTAGNE (2)- U.S. GRIGNON - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE (2) - CHAMBERY SPORT 73 - ET.S. LE BOURGET DU LAC - FC DE HAUTE TARENTEISE (2) ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE – US LA MOTTE - REMILI Faïcal

Commission de Discipline :

Courrier :

Ugur OZMEN - A.PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY - FC DE HAUTE TARENTEISE - Mustapha HAMADI - AS CHARTREUSE GUIERS

Rapport :

Soto Gerard - Florent BURLOUX - APREMONT FC

Commission des Arbitres:

LAuRAFoot Formations - Younes.EL BOUZIANI - Azzeddine ZERAIBI - Clément CURNIER – Nathan De Nardi – Gérard SOTO - Francis MOREL BIRON - J.Pierre BUTEL – ELBAKHALI Souheib – Gilles HUNSTEDT – BURLOUX Florent

Commission de Délégation :

ENT. S. DE TARENTEISE – LOPES SOARES Hernani

Commission FAFA:

U.S. LA MOTTE SERVOLEX - Association futsal Rochette olympique -

Commission des Coupes :

F. C. CHAMBOTTE




Sols et Équipements Sportifs

Tel : 04 50 68 84 28 - Fax : 04 50 68 77 19 - Web : www.coseec.fr
PAE Les Grandes Vignes - 74330 LA BALME DE SILLINGY

Distributeur









Resp. Savoie!

Gilbert GRUFFAT!

Tel : 06 83 86 59 48!

E Mail : gilbertgruffat@coseec.fr

COMMISSION DÉLÉGATIONS

Responsable : Jérôme SPADA

Demande de délégué officiel

Club de l' ES TARENTOISE :

La commission désigne Gilles HUNSTEDT comme délégué du match n° 24782126 opposant :

ES TARENTOISE II au FC HAUTE TARENTOISE lors de la journée de championnat D1 du dimanche 4 décembre 2022 à 14h30

Rappels

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement ce faire avant le lundi 18h00** précèdent la rencontre.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club :
n°affiliation@laurafoot.org

Merci de votre compréhension



COMMISSION FAFA

28 novembre 2022

Président : Jean Paul THENIS : 06.81.87.36.22

INFO CLUBS F.A.F.A.

Le Fonds d'Aide au Football Amateur est ouvert pour la saison 2022-2023. Les clubs et les collectivités territoriales désirant déposer un dossier de demandes d'aides doit s'adresser à la Commission FAFA du District de Savoie. En effet, les porteurs de projets doivent se rapprocher de leur district d'appartenance afin de les accompagner à formaliser un dossier.

Les dossiers de demandes complets devront être transmis au District de Savoie de Football **avant le 31 janvier 2023.**

Pour rappel plusieurs dispositifs d'aides existent :

- FAFA Équipements Clubs Collectivités
- FAFA Équipements nouvelles pratiques (terrains Beach Soccer, Futsal, Foot5)
- FAFA Transport (mini bus)
- FAFA Formation

Vous retrouverez le détail de ces aides et leurs cahiers des charges sur le site internet de la Ligue : <https://laurafoot.fff.fr/simple/fafa-en-route-pour-2022-2023>

FAFA Equipements Clubs Collectivités

NATURES DES PROJETS ÉLIGIBLES

BÂTIMENTS

01 Création d'un « Club House » (espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)

02 Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral (niveau de classement installation : T6 min. ou niveau Futsal 4 min.)



**CAVES
BILLON**

Vins - Spiritueux - Bières - Sodas - Cafés - Services

**73330 DOMESSIN
04 76 31 10 27**

Comptes-Rendus

ÉCLAIRAGE

03 Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (niveau de classement éclairage : E6 min. ou EFutsal 3 min.) - Utilisation obligatoire de projecteurs LED

SÉCURISATION 04

Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : main courante Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : clôture de protection de l'aire de jeu

Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : clôture de l'installation

Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : banc de touche

Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : liaison protégée vestiaires -aire de jeu

Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : parc de stationnement protégé équipe visiteuse et officiel

Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : mise en conformité des zones de sécurité d'une installation Football ou Futsal

TERRAIN DE GRANDS JEUX

05 Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (niveau de classement installation T6 min. sans obligation d'éclairage)

06 Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (drainage de fond et/ou de surface / arrosage intégré / mise en conformité pour un passage en 105x68 m) (niveau de classement installation T5 min. sans obligation d'éclairage)

07 Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (niveau de classement installation T6 min. avec niveau de classement éclairage E7 min. si l'éclairage est existant ou E6 min. si c'est une création) - Utilisation obligatoire de projecteurs LED

08 Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (niveau de classement installation T6 min. avec niveau de classement éclairage E7 min. si l'éclairage est existant ou E6 min. si c'est une création) - Utilisation obligatoire de projecteurs LED

TERRAIN À EFFECTIF RÉDUIT

09 Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (niveau de classement installation Foot A8 avec éclairage) - Utilisation obligatoire de projecteurs LED

AUTRES

10 Projet d'équipement donnant lieu à un classement de l'installation en T7 ou un éclairage d'entraînement en E7

11 Autre projet dit « Innovant » (exemples : installation de panneaux solaires photovoltaïques)



Comptes-Rendus

sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house...) afin de les alimenter en électricité/ Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains...)

COMMISSION F.M.I.

28 novembre 2022

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre: Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

F.M.I.—Absence de F.M.I. à 20 heures

Les clubs en gras suivant seront amendés pour non envoi de la FMI avant 20h dimanche soir et sans avoir contacté les membres de la commission FMI o envoi d'un courrier justificatif (**doit parvenir au district avant le vendredi de la semaine en cours**)

Seniors D3

Poule A **YENNE** - DOMESSIN

Cadets U15 D1

Poule A **UGINE** – MOUXY DRUMETTAZ

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES CLUBS :

MÊME EN CAS DE FORFAIT ANNONCE AVANT LE JOUR DU MATCH, VOUS DEVEZ REMPLIR LA FMI LE JOUR DU MATCH

Nous rappelons que vous **DEVEZ** nous contacter pour tout problème rencontré pour la gestion de la FMI avant le match.

Pour les ententes pensez à vérifier vos effectifs dès la disponibilité des matchs.

N'attendez pas le dernier moment pour vérifier que tout va bien (tablettes non chargées, manque des joueurs ,,)



koesio
CORPORATION MAXIMAL

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **Distriparc**
04 79 49 67 60

koesio.com

Diagramme des services : Impression, Gestion Équipe, Sécurité, Gestion Documentaire, Informatique, Communication.

Comptes-Rendus

Et que vous devez remplir la feuille d'anomalie FMI en cas de problème rencontré lors de l'utilisation de la FMI qui empêcherait son utilisation.

En ce qui concerne les absences de la FMI à 20h le week-end précédent, comme aucun justificatif n'a été fourni, les amendes vont être appliquées.

F.M.I.—Documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI avec en particulier **procédure pour absence de l'arbitre ou d'une équipe ainsi que la procédure d'effacement des données si votre tablette 'Rame' un peu**

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur **ainsi que la configuration minimale des tablettes**

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO - 06 64 95 30 10

Responsable Seniors : Alain HANS - 06 28 06 72 52

Adjoint : Sauveur MICALLEF - 06 23 06 49 93

Seniors Féminines : Jacky GACHET - 06 12 22 99 82

Réunion du 28 novembre 2022

Présents : MM. HANS, GACHET, MICALEFF, VALENTINO

Courriers clubs reçus

JS CHAMBERY : lu et noté, nécessaire fait sur la programmation du 04/12/2022 accord des deux clubs.

FC CHAMBOTTE : le match D1 retour aura bien lieu chez vous contre UGINE 1 le 07/05/2023

US LA MOTTE SERVOLEX D2 nous signalant qu'à partir du 04/12/2022 tous les matchs à domicile se joueront à 12H15 sur terrain Synthétique.

Note aux clubs de cette poule .

US LA MOTTE SERVOLEX 2/CŒUR SAVOIE 1 D2 le 04/12/2022 match maintenu à 12h15 sur terrain synthétique.

Suite au SMS de MERCURY hors délais, la commission ne prend pas en charge le changement du match

Comptes-Rendus

Réponse au club de Cœur Savoie : malgré votre refus ,Les rencontres Ligue sont prioritaires sur les championnats départementaux . Ce Weekend deux matchs ligue à la MOTTE plus un District.

Matchs remis du 27 novembre 2022

Match N° 24782380 ALLER du 27/11/2022 D3(A) VAL D' HYERES 2 / BOURGET DU LAC 1

Reçu Arrêté Municipal de la Commune Montagnole et de Mr Bartolomé délégué de secteur interdisant l'accès sur le terrain de Montagnole Terrain de repli.

La Rencontre est programmée Le 18/12/2022 à 14H30 journée match remis

Match No 24965383 Retour du 27/12/2022 D5(C) GRIGNON 2/ La BATHIE 2

Reçu Arrêté Municipal interdisant deux rencontres sur stade de Neveau2

La Commission Sportive reprogramme cette rencontre le 11/12/2022 à 14h30 poule D5(C) terrain de repli si nécessaire obligation de jouer avant la trêve .

A fin d'établir le calendrier des matchs D5 A,B,C PLAY OFF du Printemps 2022/2023

Match No 24856058 Retour du 27/12/2022 D4 (A) CHAUTAGNE 2/ CŒUR SAVOIE 2

Avisant le délégué du secteur et la Commission des arbitres que la rencontre était reportée .

La Rencontre est programmée le 11/12/2022 à 14h30 à Serrières avec accord des deux clubs

Match aller inversé du 27 novembre 2022

D3, poule A pour cause de terrain impraticable:

Mr CHAMMY Jamal arbitre de la rencontre a été prévenu le Samedi par le club de DOMESSIN pour inversion de la rencontre DOMESSIN 1/ YENNE 1 est devenu YENNE 1/DOMEISSIN 1 ,

La Commission remercie les deux clubs mais un coup de téléphone à un membre de la Commission sportive aurait été judicieux .

Championnats

D1 du 04/12/2022 ES TARENTEISE 2/ Hte TARENTEISE 1 accord des deux clubs, pour jouer le Samedi 03/12/2022 à 19h stade Bardassier (hors délai).

D2 du 04/12/2022 FC LAISSAUD 1 / US GRIGNON 1 maintenu à 14h30 (aucun accord du club de Grignon)

D3 du 04/12/2022 ET.S.BOURGET DU LAC 1/ A PORTUGAIS CROIX ROUGE 2 maintenu à 12h15 (accord des deux clubs (hors délai)

D3 du 04/12/2022 : FC MERCURY 2—US LA BATHIE 1 : demande pour jouer à 13h30 : hors délais.

Note aux clubs

La Commission Sportive remercie le club ES TARENTEISE et ses dirigeants pour leur implication lors du match Aller D1 UGINE/ ES TARENTEISE du 27/11/2022 .

Comptes-Rendus

Pour le Match retour du 11/12/2022 D1 UGINE 1 /Hte TARENTEISE suite à votre courrier, la Commission vous rappelle qu'il faut trouver un terrain de repli (30km) en attente de l'accord de E.S TARENTEISE pour le terrain de la LECHERE faire une demande par footclub Lundi avant 18h obligatoirement règlement du District de Savoie. C'est à UGINE de fournir la Tablette , régler les arbitres après la rencontre.

Divers rappels aux clubs

ARTICLE 34 .1 .2.1 du District de Savoie

Les demandes de modifications devront être réalisées par Foot Club, par les clubs et cela au plus tard le lundi avant 18h qui précède la date programmée de la rencontre.

ATTENTION depuis quelques semaines beaucoup trop de changement (horaire, terrain, et match inversé) interviennent HORS DELAI.

Pour toute modification, il faut obligatoirement l'accord du club adverse via footclubs avant le lundi 18 heures qui précède la rencontre.

La Commission Sportive sera intransigeante envers les clubs .

Pour rappel la Commission Sportive se réunit le lundi 16h/19h30 au District de Savoie. Les coordonnées des responsables Séniors figurent en entête de cette rubrique.

Rappel règlement sportif du district

Le club qui aura subi une mesure disciplinaire sera soumis aux dispositions suivantes :

35- 1 - Terrain suspendu

Le club dont le terrain est suspendu doit trouver et proposer à la commission compétente un terrain de remplacement homologué disponible sur le territoire du District de Savoie.

Ce terrain devra être situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu, voie routière la plus courte, indiqué par VIA-MICHELIN.

L'équipe devra se présenter sur le terrain agréé par la commission et n'aura pas droit à l'indemnité de déplacement."

Article 34 -Calendriers

Article 34-1-1

L'engagement d'un club au championnat du District comporte pour lui le respect du calendrier . Aucun report ne sera admis , excepté pour disputer des rencontres dans le cadre des fédérations affinitaires aux dates fixées par la F.F.F toutefois , le District pourra refuser ces rencontres si les aléas du Calendrier du District , à cause d'intempéries ,l'exigent.

Article : 34-1-2

Les clubs pourront modifier les dates et les horaires des rencontres ou, l'inverser pour les matchs Aller, avec l'accord des deux clubs.

Comptes-Rendus

Article 26-10-2

A partir d'une date fixée chaque année par le Comité de Direction et sur décision officielle de celui-ci, le club visité aura à sa charge de présenter un terrain praticable correct pour des rencontres sous peine de match perdu par pénalité (-1 point).

L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le club de cette obligation.

La Commission sportive pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matches Aller.

Info terrains

AS HTE COMBE DE SAVOIE

à dater de ce jour, toutes les rencontres prévues au stade du Vernay à Ste Hélène sur Isère, quelque soit les catégories, se joueront au stade Jean Baptiste MANZONI à Grésy sur Isère et ce pour une durée indéterminée. Merci d'en prendre note.

COMMISSION des JEUNES

Président : Christophe VALENTINO—06 64 95 30 10

U17 : Martine LECHALARD—06 13 59 62 41

U15 : Gilles HUNSTEDT—06 11 58 79 78

U13 : Hugues DIETZ—06 84 83 88 21

U11 : Fabien FONTAINE—06 32 60 14 18

U9 : Hernani SOARES— 06 22 26 47 52

Réunion du 28 novembre 2022

Présents : MM. HUNSTEDT, SOARES, VALENTINO, FONTAINE, M. DIETZ, Mme LECHALARD

Contrôle des feuilles de matchs

Contrôle des feuilles de matchs des catégories de football d'animation

Comme chaque saison à partir du mois de novembre, la Commission des Jeunes procède à des vérifications des feuilles de matchs des plateaux, afin de contrôler si tous les joueurs et joueuses sont bien licencié(e)s.

Comptes-Rendus

Des contrôles inopinés sur les plateaux pourront également avoir lieu sur les terrains. Ces contrôles seront réalisés par des membres désignés du District.

Info terrains—Toutes catégories

AS HTE COMBE DE SAVOIE

à dater de ce jour, toutes les rencontres prévues au stade du Vernay à Ste Hélène sur Isère, quelque soit les catégories, se joueront au stade Jean Baptiste MANZONI à Grésy sur Isère (Montailleur) et ce pour une durée indéterminée. Merci d'en prendre note

U17

DECLARATION ENTENTES

CUINES-AIGUEBELLE-ST REMY ENTENTE BASSE MAURIENNE gérée par AIGUEBELLE
AS HAUTE COMBE- ALBERTVILLE gérée par AS HAUTE COMBE

CA MAURIENNE tous les matchs se joueront stade P.REY à ST JEAN

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

CHANGEMENTS MATCHS DU WEEK-END

LA MOTTE SERVOLEX- ENTENTE BASSE MAURIENNE se jouera à 15H00 à LA MOTTE
CHAMBERY SAVOIE 2 - GJ LA SAVOYARDE se jouera stade A SERRAZ à MONTMELIAN à 14H30
CA MAURIENNE - MERCURY 1 se jouera à 14H30 stade GAVARINI
HAUTE COMBE - BOZEL se jouera à 15H00 à GRESY MONTAILLEUR
LA ROCHETTE - LA MOTTE se jouera à 14H00 à LA ROCHETTE synthétique
CHAMBOTTE - GAPS 2 se jouera à 13H15 à LA BIOLLE
CHAMBERY J.S - DOMESSIN se jouera stade LEVEL à COGNIN
CHAMBERY SPORT 73 - BARBERAZ se jouera 15H30 stade BOUTRON à CHAMBERY

Comptes-Rendus

INFORMATION

Le terrain d'Ugine est suspendu donc le club d'Ugine doit fournir un terrain de remplacement. Attention même si dans Footclub Ugine demande l'inversion du match contre le club qu'il devait recevoir, il ne faut pas valider l'inversion sur Foot 2000. Il faut considérer qu'il s'agit d'un terrain de remplacement. Sous Foot2000, il faut donc juste modifier le terrain où doit se disputer la rencontre. C'est à Ugine de fournir la tablette le jour du match et à régler les arbitres, car il s'agit d'un terrain de repli. Merci de rappeler au club d'Ugine cette procédure.

Pour rappel, le règlement sportif du District :

"35- 1 - Terrain suspendu

Le club dont le terrain est suspendu doit trouver et proposer à la commission compétente un terrain de remplacement homologué disponible sur le territoire du District de Savoie.

Ce terrain devra être situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu, voie routière la plus courte, indiqué par VIA-MICHELIN.

L'équipe devra se présenter sur le terrain agréé par la commission et n'aura pas droit à l'indemnité de déplacement."

U15

Courrier reçus des clubs

CAM : pour inversion du score et du lieu de rencontre

JSC: votre information a été noté

FC HAUTE TARENTEISE : pour le lieu de rencontre

US MODANE / ST MICHEL, D2, nous avons lu et noté

LA SAVOYARDE: pour le lieu de rencontre

Lieux des rencontres

D1, A

Match N° 25078513, CA MAURIENNE 1 / C MERCURY 1, se joue sur le synthétique GAVARINI

Match N°25078514, FC CHAMBOTTE 1 / ST BALDOPH FC 1, se joue au stade des MARAIS à ENTRELACS

D2, B

Match N° 25137085, UOA 2 / DOMMESSIN US 1, se joue à GRÉSY à MONTAILLEUR

Match N° 25137086, HAUTE TARENTEISE FC 2 / GAPS 3, se joue à AIME stade Jean Claude ROCCA

D1, B

Match N° 25078616, ENT MODANE ST MICHEL 1 / GAPS 2, se joue à 12h à LOUTRAZ à MODANE

Matches non joués programmés le 11/12/2022

D1, B

Match N° 25078601, ENT BASSE MAURIENNE 1 / ENT UOA HAUTE COMBE 1

Match N° 25078615, DRUMETTAZ—MOUXY 1 / FC HTE TARENTEISE, se joue à 12h00 le 04/12/2022

D2, B

Match N° 25137045, ENT BASSE MAURIENNE 2 / HAUTE TARENTEISE FC 2

Comptes-Rendus

Amendes pour forfait journée

Match N° 25078600, D1, Poule B, du 13/11/2022 : AS UGINE doit au district 52€

Match N° 25137070, D2 Poule B du 13/11/2022 : AS UGINE doit au district 52 €

Match N° 25137036, D2, Poule A, du 27/11/2022 : DRUMETTAZ MOUXY doit au district 52€

Match N° 25137080, D2, Poule B, du 27/11/2022 : ENT MODANE - ST MICHEL doit au district 52€

Note aux clubs ayant plusieurs terrains

Merci aux clubs ayant plusieurs terrains, de bien vouloir préciser, le lieu des rencontres pour les équipes engagées, avant le lundi précédent la rencontre. Heure limite : 15h00 et d'anticiper vos modifications.

U13

Courriers reçus

JS CHAMBÉRY:

Les matchs U13 auront lieu au stade MICHEL VALLET (BIOLLAY)

FC VILLARGONDRAN:

Informe qu'ils ne pourront pas se déplacer le 26 novembre 2022 à HAUTE TARENTEISE

Infos clubs Journée N°7 du 3 décembre 2022

FC HAUTE TARENTEISE :

Le match de D1, Poule B, FC HT 1 contre US LA MOTTE 2

Se jouera au stade JC ROCCA à AIME LA PLAGNE à 16h30

GAPS :

Le match de D1, Poule , GAPS contre ENT CHAUTAGNE CULLOZ 1

Se jouera au stade de la BRIDOIRE à 14h00

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE :

Les matchs de D2 et D3, Poule C

AS HCS2 contre AS BOZEL 1

Et AS CHS 3 CONTRE AS BOZEL 2

Se joueront au stade du GRESSY SUR ISERE à 13h00

CAM :

Le match de D1, Poule B

CAM 1 contre CHAMBÉRY SF2

Se jouera au stade GAVARINI (synthétique) à 13h00

Comptes-Rendus

Amendes

Match N° 25218778, U13, du 26/11/2022 : FC VILLARGONGRAN a une amende de 35€ pour son forfait

Phase régionale U13—LAURAFoot—Printemps 2023

Les clubs pouvant participer à cette compétition seront inscrits pour cette phase d'automne dans la Poule D1 A. La ligue LauraFoot autorise la participation de 3 clubs pour le District de Savoie.

A la suite des rencontres du championnat d'automne 2022, un classement sera effectué selon les résultats pour déterminer les 3 clubs retenus pour la Phase Régionale U13 au Printemps 2023.

En cas d'égalité : le classement se fera conformément à l'article 15 des Règlements sportifs du District de Savoie

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement s'effectuera : par le classement aux points de **la** ou des rencontres jouées entre eux par les clubs intéressés.

U11

A compter du 1er novembre, la commission effectuera des contrôles aléatoires des feuilles de plateau du foot animation afin de vérifier la régularité des personnes inscrites.

Courriers reçus

- CHALLES: impossibilité d'accueillir le plateau D2/D3 du 03/12 à cause du terrain impraticable. Plateau déplacé au FC NIVOLET – stade des barillettes à ST ALBAN LEYSSE
Remerciements au club du NIVOLET pour leur réactivité.

- ENT VAL D'HYERES : plateau D2/D3 du 03/12 au stade de VIMINES (Clubs concernés : FC Nivolet 3 et 5 et JS Chambéry 1 et 2)

Feuilles de critérium manquantes

DERNIER AVERTISSEMENT AVANT AMENDE

Journée 1 du 1/10 :

Plateau D2/D3 LA ROCHETTE

Plateau D2/D3 ALBERTVILLE

Journée 2 du 8/10 :

Plateau D1/D3 AIX LES BAINS

Plateau D2/D3 CHAMBÉRY SPORT 73

Plateau D2/D3 ALBERTVILLE

Plateau D2/D3 COEUR DE SAVOIE

Comptes-Rendus

Journée 3 du 15/10 :

Plateau D1 CS BELLEY

Plateau D2/D3 COGNIN SP

Plateau D2/D3 AIGUEBELLE

Plateau D2/D3 ALBERTVILLE

Plateau D2/D3 BOZEL

Plateau D2/D3 LA BATHIE

A TOUS LES CLUBS :

La commission rappelle que vous devez :

- prévenir **au plus tôt** le club recevant et le district de votre absence lors d'un plateau.
- venir sur chaque plateau avec votre feuille d'effectif et la remettre au club accueil.
- faire parvenir vos feuilles de critérium et feuilles d'effectif au district. Vous pouvez les **envoyer en 1 seule pièce jointe** par mail à Édouard FROGER.

U9

A compter du 1er novembre, la commission effectuera des contrôles aléatoires des feuilles de plateau du foot animation afin de vérifier la régularité des personnes inscrites.

(Article 5 des R.G. de la ligue) Note aux Clubs

Il est obligatoire de communiquer par mail, en vous servant de la messagerie officielle xxxxxx@laurafoot.org du club. Les mails personnels ne sont pas pris en compte car de nombreuses correspondances ne précisent pas le nom du club.

Les clubs "en déplacement" sont dans l'obligation de prévenir le club "recevant" en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes pour la bonne organisation du plateau.

Planning terrains

Les clubs ayant plusieurs terrains doivent OBLIGATOIREMENT faire parvenir à la Commission, leur planning pour le lundi précédent leur plateau avant 18H00 pour programmation.



COMMISSION FUTSAL

Responsable : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

28 novembre 2022

Championnat Futsal seniors Savoie/Hte Savoie Pays de Gex

SONT INSCRITS EN CHAMPIONNAT BI DEPARTEMENTAL AU 04.10.2022 :

FUTSAL BOURGET UNITED 2
ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL LAC ANNECY 2
U S THONON LES BAINS 1
CBF 74 2
F C VERMILLON

Les calendriers rectifiés sont en ligne.

RAPPEL: Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également de l'adversaire sur Footclub) sauf cas de force majeure.
L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat. Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Au FC VERMILLON :

l'utilisation de la FMI n'est pas une option, c'est obligatoire.

Merci de faire le nécessaire très rapidement, cette question a été évoquée lors d'une réunion visio. Vous pouvez vous rapprocher des services de votre District si vous rencontrez des difficultés.

DIVERS:

FC VERMILLON contre CBF 74, merci de redonner une date pour jouer cette rencontre. La date proposée, le 27 Novembre est déjà prise pour une rencontre du FC VERMILLON.

Coupe Bi-Départementale Futsal Seniors Masculin

Rappel: Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe bi-départementale.

Cette coupe est également ouverte aux clubs traditionnels Savoyards.
Tirage intégral pour tous les tours de compétition.

La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.

Comptes-Rendus

Vous pouvez (clubs traditionnels ou Futsal) candidater pour l'organisation de cette journée de finale par un mail au district de Savoie.

Il faut, dans votre gymnase :

- 4 vestiaires plus 1 pour les arbitres et tribunes dans le gymnase.
- Organiser une buvette avec petite restauration
- Fournir boissons et petites collations aux équipes et arbitres.
- Durée de l'événement : 9H00/18H00 le dimanche 26 février 2023.

Candidat : A.F. ROCHETTE O. par mail du 5 octobre 2022

Les dates de la compétition sont les suivantes :

- 1ier tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023
- 2ieme tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023
- 3ieme tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023
- Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

Pour les clubs traditionnels, merci de préciser si vous avez un gymnase et quel jour et heure vous en disposez. si vous jouez en semaine, l'heure mini de début de rencontre doit être fixée vers 21H00 (sauf accord avec votre adversaire) pour permettre aux clubs de se déplacer correctement.

Date limite d'inscription 11 DECEMBRE 2022

Sont inscrits pour l'heure :

- US CHARTREUSE GUIERS 1
- A F ROCHETTE O 1
- F BOURGET UNITED 2
- CLUSES BONNEVILLE FORON 2
- F L ANNECY 2
- F C VERMILLON 1

Coupes Futsal Jeunes—Féminines

Catégorie U12/13

- **Inscription par mail au District de SAVOIE AVANT LE 11 DECEMBRE 2022,**
1 équipe maxi par club. Merci de préciser si vous posséder un gymnase dans les dates proposées ci-dessous (mini 2H30 à 3H00)
- **Dates des compétitions :**
1ier tour en plateaux: samedi 7 ou dimanche 8 JANVIER 2023
2ieme tour en plateaux: samedi 21 ou dimanche 22 JANVIER 2023
3ieme tour en plateaux: samedi 11 ou dimanche 12 FEVRIER 2023
Finale le dimanche 26 FEVRIER 2023 vers 17H00

Sont inscrits :

- Groupement Avant Pays Savoyard
- Groupement de l'Epine
- U S La Motte Servolex
- U.S Chartreuse Guiers (possibilité de gymnase)
- F.C. Chambotte

Comptes-Rendus

Catégorie U14/15

- **Inscription par mail au District de SAVOIE AVANT LE 11 DECEMBRE 2022,**
1 équipe maxi par club. Merci de préciser si vous posséder un gymnase dans les dates proposées ci-dessous (mini 2H30 à 3H00) pour le 1ier tour en plateaux puis rencontres sèches (2 heures de gymnase) pour les tours suivants.
- **Dates des compétitions :**
1ier tour en plateaux: samedi 14 ou dimanche 15 JANVIER 2023
Quart de finale sur 1 rencontre samedi 28 ou dimanche 29 JANVIER 2023
Demie finale sur 1 rencontre samedi 18 ou dimanche 19 FEVRIER 2023
Finale le dimanche 26 FEVRIER 2023 vers 15H30

Sont inscrits :

Groupement Avant Pays Savoyard
Groupement de l'Épine
U S Chartreuse Guiers (possibilité de gymnase)
E S Tarentaise (possibilité de gymnase)
F C Chambotte
U S LA Motte Servolex
U S Modane

Catégorie U16/17

- **Inscription par mail au District de SAVOIE AVANT LE 11 DECEMBRE 2022**
1 équipe maxi par club. Merci de préciser si vous posséder un gymnase dans les dates proposées ci-dessous rencontres sèches (2 heures de gymnase) pour les tours suivants.
- **Dates des compétitions :**
1ier tour sur une rencontre: samedi 14 ou dimanche 15 JANVIER 2023
Quart de finale sur 1 rencontre samedi 28 ou dimanche 29 JANVIER 2023
Demie finale sur 1 rencontre samedi 18 ou dimanche 19 FEVRIER 2023
Finale le dimanche 26 FEVRIER 2023 vers 14H00

Sont inscrits :

Groupement Avant Pays Savoyard
FC St Baldoph
US Chartreuse Guiers (possibilité de gymnase)
FC Chambotte

Catégorie Séniors féminins

Toutes les équipes du championnat de Savoie séniors féminin à 8 sont inscrites d'office.
Si certaines équipes ne veulent pas participer, merci de le signaler avant le 11 DECEMBRE 2022.
Les équipes à 11 évoluant dans les championnats 38 ou 74 peuvent s'inscrire. Merci de préciser si vous posséder un gymnase dans les dates proposées ci-dessous (mini 2H30 à 3H00)

Sont inscrites :

ST REMY
MONTMELIAN
LA ROCHETTE
Ent PORT CR/ LE BOURGET
AIGUEBELLE
COEUR DE SAVOIE
CHAUTAGNE

Comptes-Rendus

Ent GFVD 2
AIX LES BAINS
CHARTREUSE
MOUXY DRUMETTAZ
FC CHAMBOTTE

- **Dates des compétitions :**

1ier tour en plateaux: samedi 7 ou dimanche 8 JANVIER 2023
2ieme tour en plateaux: samedi 21 ou dimanche 22 JANVIER 2023
3ieme tour en plateaux: samedi 4 ou dimanche 5 FEVRIER 2023
Finale le dimanche 26 FEVRIER 2023 vers 9H30

Catégorie U15 Féminin

Inscription par mail au District de SAVOIE AVANT LE 11 DECEMBRE 2022,
1 équipe maxi par club. Merci de préciser si vous posséder un gymnase dans les dates proposées ci-dessous.
PLATEAUX (2 h 30 environ d'occupation de gymnase).

1ier tour en plateaux: samedi 14 ou dimanche 15 JANVIER 2023
2ieme tour en plateaux: samedi 28 ou dimanche 29 JANVIER 2023
3ieme tour en plateaux: samedi 11 ou dimanche 12 FEVRIER 2023
Finale le dimanche 26 FEVRIER 2023

Sont inscrits :

Groupement Avant Pays Savoyard
Ent. Drumettaz-Mouxy
US Chartreuse Guiers (possibilité de gymnase)
Fc Chambotte

COMMISSION des COUPES

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL

Réunion du 28 novembre 2022

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD

Excusée : Ghislaine RAYNAL

Comptes-Rendus

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La Commission lance un appel à candidature aux clubs pour l'organisation des finales des coupes de SAVOIE pour cette saison 2022-2023 aux dates suivantes :

Samedi 01 Avril pour la coupe U13 Pitch****

Jeudi 18 mai pour les coupes U13 Pignier- Séralini et U11 Crédit Agricole

Samedi 10 juin pour les coupes U15 et U17

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 03 juin 2023 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :
La MOTTE-SERVOLEX

Le club candidat doit disposer d'un terrain herbe ou synthétique et de quatre vestiaires minimum.

******Pour la Coupe U13 Pitch le club organisateur doit disposer obligatoirement de DEUX terrains de foot à 11 avec cages de foot à 8**

Les candidatures doivent être adressées à la commission des coupes (district@savoie.fff.fr)
avant le 12 décembre 2022

Les décisions seront validées par le comité directeur courant Janvier

Candidatures reçues à ce jour: US CHARTREUSE, UO ALBERTVILLE, US PONTOISE , COGNIN SPORT.

INFO CLUB

Aux clubs vainqueurs des coupes 2022

Merci aux clubs de LA MOTTE SERVOLEX, AIX FC, GAPS, FCHT, BAUGES, MONTMELIAN, LAISSAUD de ramener au district de Savoie les coupes reçues lors de vos victoires avant le 12 Décembre 2022.

Merci de votre compréhension

FEUILLES DE PLATEAUX NON TRANSMISES

Merci aux clubs organisateurs de plateaux cités ci-dessous d'envoyer au district **avant le 12 décembre 2022** les feuilles de plateaux suivantes :

- FESTIVAL U11 => UO ALBERTVILLE et CŒUR DE SAVOIE
- FESTIVAL U13 PIGNIER => CHAMBERY SAVOIE FOOT

Comptes-Rendus

COUPE de FRANCE 2022 - 2023

Le District de Savoie et les membres du Comité Directeur tiennent à féliciter le club de Chambéry Savoie Foot pour leur qualification au:

32èmes de finale de la CDF qui aura lieu le dimanche 08 Janvier 2023

Un déplacement dans les Bouches du Rhône contre une équipe de N2

AUBAGNE FC N2

vs

CHAMBERY SAVOIE FOOT N3

Nous vous souhaitons et apportons tout notre soutien pour une qualification pour les 16èmes

TIRAGE DES COUPES et FESTIVALS de SAVOIE

U13 SERALINI

1er tour le samedi 8 avril 2023 à 14h00

10 équipes engagées, 2 qualifiées par plateau

Le tirage a été effectué par Alain CAREGLIO président de la commission Ethique-Prévention

A LA BATHIE

Plateau N° 1

LE BOURGET

ST MICHEL

DOMESSIN

JS CHAMBERY

LA BATHIE

A MARTHOD

Plateau N° 2

UGINE

MARTHOD

VILLARGONDRAN

SUD LAC

ST BALDOPH

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le dimanche soir avant 20 heures.



COMMISSION FÉMININE

Responsable : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

28 novembre 2022

Championnats

Sont inscrits :

ST REMY
CŒUR DE SAVOIE
CHARTREUSE GUIERS
ENT PORTCR/LE BOURGET
HAUTE TARENTEISE 2
LA ROCHETTE
CHAUTAGNE
AIGUEBELLE
AIX
ENT BOURBRE/PONT 2
MONTMELIAN

Une Poule de 11 équipes, matchs aller/retour avec 1 exempt chaque journée.

Ententes

GFVD 2 LA BOURBRE/PONT DE BEAUVOISIN/NOVALAISE
ENT PORTUGAIS CHAMBERY CROIX ROUGE ET LE BOURGET DU LAC

Modifications et Divers

Coupe de Savoie FUTSAL seniors féminines, rendez vous dans la commission FUTSAL pour toutes les explications.

La rencontre FCHT2 contre MONTMELIAN A F se jouera à une date ultérieure.

Merci aux 2 clubs de proposer une date avant la fin de la trêve hivernale

Réponse au mail du ET.S.BOURGET DU LAC

Voici l'extrait du règlement du championnat de Savoie

19 - 1 - 4 Pour les catégories du football à 7, à 8 et à 9 (benjamins, pupilles, poussins, féminines), le remplacement de 3 joueurs est autorisé durant toute la partie. Ces remplacements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match avant le début de celui-ci.

Il est bien évident que si une blessure ou pire survenait sur une joueuse non inscrite sur la FMI ou feuille de match, l'arbitre de la rencontre ainsi que le président du club fautif, voir le club adverse si accord, seraient partiellement responsables.

-la rencontre du 04 Décembre 2022, FCHT 2 contre COEUR DE SAVOIE se jouera à BOURG ST MAURICE stade Albert MARTIN

COMMISSION TECHNIQUE

28 novembre 2022

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA : 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Formations saison 2022-2023

Note aux clubs

En raison de difficultés sur la plateforme d'inscription en ligne, nous vous demandons de bien vouloir vérifier si votre inscription réalisée sur cette dernière a bien été prise en compte et figure sur les listes suivantes.

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2022-2023. ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr.

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

· Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.

- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS

Comptes-Rendus

Formations 2022 - 2023

- Formation Module U15 / U17 - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022 sans hébergement

Lieu : ST LAURENT DU PONT

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 11

Nicolas FAVIER (AS CUINES)

Gilles MIGUET (AS NOVALAISE)

Thomas DUFFOURD - Stephane GOLIN - Nicolas LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Jérémy DA COSTA (ETS LE BOURGET DU LAC)

Jim NZABABELIMFURA (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Candidats non prioritaires car hors département

Dario ALMEIDA ARAUJO - Michael DANIEL - David LEULLIETTE (AS SILLINGY 74)

Zakaria AIT HAMADA (CS BELLEY 01)

- Formation Éducateur FUTSAL module découverte - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022 sans hébergement

Lieu : à définir - Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 5

Johan PICARD - Yoan ROUX LATOUR - Cédric YSARD (FUTSAL LA ROCHETTE)

Candidats non prioritaires car hors département

Amir BANMOUR (FUTSAL VAULX EN VELIN 69)

Rachid EL IDRISSE (CS BELLEY)

ANNULÉ

- Formation CFF4 - limitée à 20 personnes

Dates : du samedi 7 et dimanche 8 janvier 2023 et du samedi 28 et dimanche 29 janvier 2023

Sans hébergement

Lieu : au District de Savoie - Chambéry

Coût : 320 €

Inscriptions reçues : 10

Johan GUIGUET DORON - Sandra FONTI (AS UGINE)

Timothée ROCCI (CHAMBERY SAVOIE SPORT)

Edouard LOSSERAND (JS CHAMBÉRIENNE)

Nicolas FAVIER (AS CUINES)

Ludovic REVET (ST PIERRE SP)

Benoit MIELLET (USC AIGUEBELLE)

Anne TOUSSAINT PIALOUX - Matthieu MAHÉ - Christophe BABY (AS BARBERAZ)

- Formation CFF1 - limitée à 16 personnes

Dates : du samedi 14 et dimanche 15 janvier 2023 et du samedi 28 et dimanche 29 janvier 2023

Sans hébergement

Lieu : à définir

Coût : 320 €

Inscriptions reçues : 11

Timothe CALIFANO - Julien DAYDE (AS BARBERAZ)

Ismail AHAMADA (AIX FC)

Xavier MURAT - Noam ROUSSY (CŒUR DE SAVOIE)

Gaétan LASCAUD (AIX FC)

Comptes-Rendus

Valentin GAILLAND (ST PIERRE SPORT FOOTBALL)

Gabin BARLET (GAPS)

Lucas THIBAUD (LAISSAUD)

Candidats non prioritaires car hors département

Zakaria AIT HAMADA - Rachid EL IDRISI (CS BELLEY 01)

- **Formation CFF2 - limitée à 16 personnes - Bi-Départementale avec le District de la HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX**

Dates : du samedi 18 au mardi 21 février 2023

Avec hébergement

Lieu : Haute Savoie

Coût : 420 €

Inscriptions reçues : 11

Mahmoud MATMATI - Alexis BRENNUS (JS CHAMBÉRIENNE)

Sébastien PUPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)

Candidats non prioritaires car hors département

Thomas NAFIR (ETS CERNEX 74)

Axel CARRION - Joris VIRET (GFA RV 74)

Nabil IHSSAN (VILLE LA GRAND AJ 74)

Quentin MARCHAIS (THONON EVIAN GD)

Dursun BICER (FC DU FORON 74)

Lionel PUGNET (FC DES ARAVIS 74)

Chafik BENAYAD (US ANNECY LE VIEUX)

- **Formation Module U9 - limitée à 16 personnes**

Dates : samedi 4 et dimanche 5 décembre 2022

Lieu : Bassin CHAMBÉRIEN

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- **Formation Module U11 / U13 - limitée à 16 personnes**

Dates : samedi 4 et dimanche 5 mars 2023 sans hébergement

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Thomas DUFFOURD (US LA RAVOIRE)

Justine MAHE - Frédéric ROHLES (JS CHAMBÉRIENNE)

Romain WYTS (ST PIERRE SP)

Victoria DO SANTOS—Manuel BARROSO TOME (ETS LE BOURGET DU LAC)

Maxence ROUX - Nicolas BRUNET - Franck LAROYE - Grégory MARCHIORY (FC LAISSAUD)

Candidats non prioritaires car hors département

Benjamin FOCARD DE FONTEFIGUI - Enzo RUCCHIONE (F SUD 74)

Lucas ASSORIN (ES MANIVAL A ST ISMIER 38)

Sofiène ADDIGUE (AS THONON)

Romain VERNEX (FC EPAGNY)

Léo LELUBRE (CS BELLEY)

- **Formation Module U7 - limitée à 12 personnes**

Dates : samedi 18 mars 2023 sans hébergement

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue: 1

Ali ZORLU (ACC FRANCO TURC 01)

Comptes-Rendus

- Formation Module U9 Spécifique mineur fille - limitée à 16 personnes

Dates : mardi 11 et mercredi 12 avril 2023

Lieu : à définir

Coût : 160 €

Inscription reçue : 0

- Formation Module U9 Spécifique mineur garçon - limitée à 16 personnes

Dates : mardi 18 et mercredi 19 avril 2023

Lieu : à définir

Coût : 160 €

Inscription reçue : 1

Evan LEBRETON POTHIN (AS BARBERAZ)

Certifications 2022 - 2023

- Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 13 décembre 2022 en soirée

Lieu : CHAMBÉRY - District de Savoie

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETAZ MOUXY)

Candidat non prioritaire car hors département

Souleymane GUEYE (MANIVAL)

Les convocations ont été envoyés par mail, avec copie aux clubs le 29 novembre 2022

- Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 7 mars 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 6

Vincent LEGARLANTEZECK (FC LA ROCHETTE)

Nicolas FAVIER (AS CUINES)

Florian HUGUET - Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Candidats non prioritaires car hors département

Medhi BENMESSIKH (FC CRANVES SALES 74)

Didier WELSCH (CS NEUVILLOIS 69)

- Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 21 mars 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

- Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 6 avril 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Vincent LEGARLANTEZECK (FC LA ROCHETTE)

Comptes-Rendus

Romain CUSSET (US LA RAVOIRE)
Rayane SOLTANE (CHAMBERY SAVOIE FOOT)
Candidat non prioritaire car hors département
Patrick MALDERA (FC SEYSSINS 74)

- Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 11 mai 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Omzade ALI HOUMADI (US LA RAVOIRE)

Aziz BOUROU (JS CHAMBÉRIENNE)

Candidat non prioritaire car hors département

Frank SABLONE (AS GENEVOIS 74)

- Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 13 juin 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Johan GUIGUET DORON (AS UGINE)

Stéphane GRENCI (JS CHAMBÉRIENNE)

- Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 15 juin 2023 en soirée

Lieu : CHAMBÉRY - District de Savoie

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Edouard LOSSERAND (JS CHAMBÉRIENNE)

COMMISSION des RÈGLEMENTS

Réunion du Lundi 28 novembre 2022

Présents : MM. SAILE R.—JANET P.

Excusé : M. GUICHARD J.M.

Réception

A) Réserve d'avant match

Dossier N° 8—Plateau U12/U13 du 19/11/2022

Réclamation du FC CHAMBOTTE concernant le nombre de joueurs titulaires d'une licence avec cachet « mutation ».

Décision

Dossier N° 8—Plateau U12/U13 du 19/11/2022

Après étude du dossier, la Commission des Règlements rejette la réclamation insuffisamment motivée et non conforme à l'Article 142 alinéas 1 et 5 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Par ces motifs, la Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain.
Le club FC CHAMBOTTE doit le remboursement des frais d'appui, soit 30 €.

COMMISSION d'APPEL en MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE

Réunion du 28 novembre 2022

Présents : Maurice BILLAUD, Serge COHEN, Fabien FONTAINE, Hernani SOARES,
Jacky GACHET

Compte-rendu audition du 28 novembre 2022

DOSSIER N°1

Dossier N°1 : Appel du club MERCURY FC contre la décision de la Commission Sportive concernant la rencontre n°24782091 : US CHARTREUSE GUIERS – FC MERCURY Seniors D1 du 23/10/2022.
La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de FC MERCURY pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

Pour le district de Savoie de Football :

- Alain HANS, Responsable seniors au sein de la Commission Sportive

L'arbitre assistant 1 de la rencontre:

- Semchdine BOUCHELAGHEM

Comptes-Rendus

Pour le club de Mercury :

- Rony IORY, éducateur
- Denis GARIN, dirigeant
- Florent BURLOUX, président

Pour le Club de Chartreuse-Guiers :

- René GARAVEL René, co-président et délégué
(Nourdine HAMITOUCHE, éducateur - **EXCUSE**)

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de MERCURY FC remet en cause la décision de la Commission Sportive de faire rejouer la rencontre car le jour du match l'arbitre central a dit aux membres du club que le club de MERCURY FC aurait match gagné si la rencontre ne reprenait pas car nous étions au-delà de la 70ème minute de jeu.

Que le club de MERCURY FC n'aurait pas quitté le terrain s'il avait existé un doute sur l'issue du match même si l'équipe de CHARTREUSE GUIERS avait décidé de ne pas reprendre la rencontre.

Que les membres du club de MERCURY FC ont fait confiance à l'arbitre qui leur a dit que le match ne pouvait pas reprendre après un délai d'une 1H alors qu'il a mis fin de manière définitive à la rencontre avant ce délai d'une 1H.

Considérant que le club de CHARTREUSE déclare que l'arbitre de la rencontre a dit aux membres du club qu'au-delà d'un délai de 45 minutes après l'interruption du jeu, le match ne reprendra pas et que les joueurs de CHARTREUSE, choqués par la situation de leur joueur n'auraient pas repris la rencontre même si l'arbitre avait décidé le contraire.

Considérant que pour prendre sa décision, la commission sportive du district s'est basée sur le rapport de l'arbitre de la rencontre et les règlements en vigueur, qu'il n'existe aucun règlement qui dit qu'en l'espèce, il existe un délai pour ne pas reprendre le match. Qu'en l'espèce, le règlement dit que le match doit être rejoué s'il n'a pas pu aller à son terme réglementaire le jour de la rencontre.

Considérant qu'eu égard aux déclarations de l'arbitre le jour de la rencontre, la commission sportive a appliqué les règlements en vigueur, et qu'à la demande du club de MERCURY FC, il faut prendre en compte les conséquences financières d'un second déplacement de leur équipe sur le terrain de CHARTREUSE GUIERS,

Considérant que dans sa décision parue dans le PV n°599 du 09/11/2022, la commission sportive fait grief au club de MERCURY FC de deux contradictions ; qu'il n'a pas lieu de les retenir surtout qu'elles n'interviennent pas dans la prise de décision finale de la commission.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission Sportive à savoir de donner match à jouer à une date fixée par la Commission Sportive,

2- le club de MERCURY FC sera remboursé du 2nd déplacement selon les barèmes en vigueur : 75 kms x 2 € = 150 € .

3- le club de MERCURY FC est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€

Comptes-Rendus

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

COMMISSION d'APPEL en MATIÈRE DISCIPLINAIRE

Compte rendu d'audition du 28 novembre 2022

Dossier N°1 : Appel du club de FC CHAMBOTTE et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre n°24782092: COGNIN SP (1) – FC CHAMBOTTE (1) - Seniors D1 du 23/10/2022

Objet : Sanction 8 matchs fermes dont 1 automatique + sursis à l'encontre d'un joueur de FC Chambotte. Amende de 45 €.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

M. BILLAUD (Président), S. COHEN (Vice-Président), F. FONTAINE (Secrétaire), J. LATHUILE, G PILLET, D. MAILLAND-ROSSET, L. FLEURY et B. CAMUS

En présence des personnes convoquées,

Après rappel des faits de la procédure,

Le club de FC Chambotte ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant les explications données par le club de FC Chambotte ainsi que celles données par l'arbitre central et l'arbitre assistant 2 de la rencontre.

Considérant les explications du représentant de la Commission de discipline qui a traité le dossier,

Sur ce,

Considérant que l'arbitre central et l'arbitre assistant 2 de la rencontre confirment en tous point le rapport établi à l'issue de la rencontre par l'arbitre officiel de la rencontre tant à l'insulte proférée par le joueur de FC Chambotte

Comptes-Rendus

qu'au coup porté volontairement et avec violence au joueur adverse par ce dernier.

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire,

Considérant le Règlement disciplinaire et le barème disciplinaire de référence de la F.F.F. pour ce type d'infraction,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- 1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission de Discipline,
- 2- le club de FC Chambotte est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

COMMISSION des ARBITRES



Président : M. Daniel DESMARIEUX, Port : 06 75 93 17 52

Vice-Président : M. Jacky MESTACH, Port : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr
Réunion du 28 novembre 2022

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Florent BURLOUX, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Alphonse LOMBARD,

Gestion des désignations Jeunes et Seniors :

Contact téléphonique

M. Alphonse LOMBARD (06 12 59 37 49)

M. Daniel DESMARIEUX (06 75 93 17 52)

Comptes-Rendus

Félicitations



Le samedi 26 novembre 2022

Jour d'officialisation et nomination du stade de CHANAZ qui portera le nom de Luc ALIX
Les membres de la Commission des Arbitres, son Président, félicitent leur collègue M. Luc ALIX
Bravo et félicitations pour les services rendus au sein de la corporation Footballistique et Arbitral

Courriers

- Complément de dossier des candidats de la formation d'octobre

*Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX)

*Adel ZERAIBI (CSF)

*Nathan DENARDI (J S CHY)

A l'attention des Clubs et Arbitres

Les arbitres nous fournissent de plus en plus de certificat (on va dire) de complaisance, de leur employeur ou médical, (suite à absence à un match de désignation officiel).

Nous allons de plus en plus devoir être rigoureux dans ce domaine pour que soit accepté très officiellement ces manquements.

Absence Arbitre à désignation

Constat :

M. Mohamed AYARI (CSF), match D5 du 27/11/22

M. Idir BOUKHIBA (U O ALBERTVILLE), match U15 R2 du 27/11/22

M. Souhaib EL BAKKALI (CSF), match U15 du 27/11/22

M. Elvan LEMESLE (FC MERCURY), du 27/11/22

Formation Initiale d'Arbitrage—saison 2022 / 2023



La 2ème session Formation Arbitrage aura lieu aux dates suivantes : **04-05 février et 11 février 2023**

Sur CHAMBERY (sans hébergement).

Le club support sera défini ultérieurement

Comptes-Rendus

Vous pouvez inscrire vos candidats à cette formation.

Joindre le service formation de la Ligue AURA (Gestionnaire de ce module)

Leurs coordonnées :
Téléphone : 04 72 15 30 21
Mail : formation@laurafoot.fff.fr

Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats (Bien-sûr selon vos possibilités)

Formation préparation ligue arbitrage— saison 2022 / 2023



Préparation Examen Ligue

Rendez-vous ce vendredi **03 décembre 2022**

A 19h30

Maison des Sports
90 rue Henri OREILLER
73000 CHAMBERY

Candidatures des arbitres suivants :

- Badr CHAMMY (indépendant)
- Remi LEFEBVRE (Haute Combe de SAVOIE)
- Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE)
- Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE)
- Kenzo JOLLIVET (U O ALBEZRTVILLE)
- Youssef LAMIDHI (AIX LES BAINS)

Responsable de Formation : M. Florent BURLOUX, Emmanuel BONTRON, Daniel DESMARIEUX

Accompagnement—Contrôle

- M. Gérard SOTO accompagnement de M. Moujib TERA (LA RAVOIRE) le 27/11/22
- M. Florent BURLOUX accompagnement de M. Hugo POINTET (MERCURY) le 27/11/22
- M. Gilles HUNSTEDT accompagnement de M. Hamza BENKEMOUCHE (JSC) le 26/11/22
- M. Gilles HUNSTEDT accompagnement de M. Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), le 27/11/22
- M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de Younes EL BOUZIANI (AIX LES BAINS), le 27/11/22

- M. Gérard SOTO contrôle de M. Moujib TERA (LA RAVOIRE), le 27/11/22
- M. Francis MOREL-BIRON accompagnement de M. Tiva BABOU (NIVOLET), du 27/11/22
- M. Daniel DESMARIEUX accompagnement de M.

Comptes-Rendus

Dates à retenir

Formation , Préparation Examen Ligue , le 02 décembre 2022
Réunion de CDA, le 05 décembre 2022
Réunion de CDA et CD, le 12 décembre 2022
Réunion Plénière de CDA, le 15 décembre 2022
Réunion de CDA, le 19 décembre 2022

UNAF SAVOIE

L'U.N.A.F. SAVOIE organise un après-midi récréatif le

Dimanche 18 décembre 2022

de 14 à 18 heures

Chez Bulakids

201 Rue Jacques Cellier

À GRESY-SUR-AIX

(vers musée Jean Lain)

Les enfants des Unafistes seront les bienvenus (jeux, goûters, etc...).

Merci de s'inscrire auprès du Président Christian MARCE, soit par téléphone (06 03 69 05 94) soit par email christianmarce@sfr.fr ou christianmarce@gmx.fr

Inscription impérative avant le 12 décembre 2022.

COMMISSION ÉTHIQUE—INCIVILITÉS

28 novembre 2022

Courriers reçus

Note aux clubs FC MERCURY et UO ALBERTVILLE :

La convocation prévue le 5 décembre 2022 est reportée au 12 décembre 2022.

Une convocation vous sera adressée

Comptes-Rendus

COMMISSION de DISCIPLINE

Réunion du 28 novembre 2022

Présents élus : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET - Magalie JULLIARD

Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE - Francis MOREL
BIRON

INFOS AUX CLUBS

Club d'AS UGINE :

La commission de discipline vous rappelle qu'un dossier est en cours d'instruction, il s'agit du match n'étant pas allé à son terme (match arrêté), match seniors, AS UGINE (2) / USC AIGUEBELLE (2). Seuls les courriers où mails parvenus au District à destination de la commission de discipline concernant ce match seront étudiés et ce jusqu'à comparution ou décision. La commission ne fera aucun retour et de ne donnera pas de réponse.

Club du FC DE HAUTE TARENTEISE :

La commission de discipline met en délibération les décisions et sanctions liées à l'audition du lundi 28 novembre jusqu'à la prochaine réunion de la commission de discipline.

Club du A PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBÉRY :

La commission de discipline met en délibération les décisions et sanctions liées à l'audition du lundi 28 novembre jusqu'à la prochaine réunion de la commission de discipline.

DEMANDES AUX CLUBS

Club d'APREMONT FC :

Après avoir fait réception de votre courrier en date du 26 novembre, la commission de discipline vous demande d'apporter les précisions suivantes : veuillez nous communiquer le nom, prénom et fonction de la personne ayant écrit le courrier. Retour pour le lundi 5 décembre midi au plus tard.

Club de COGNIN SP :

Suite au courrier du club d'APREMONT FC, la commission de discipline vous demande de bien vouloir faire parvenir un rapport concernant le fait suivant : lors du match COGNIN SP /APREMONT FC, votre joueur portant le maillot n°10 a été identifié comme étant l'auteur d'un acte de brutalité, après la rencontre, envers un joueur adverse. Un dirigeant du club de COGNIN SP aurait vu l'action. La commission demande à votre club des précisions sur ce fait. Retour pour le lundi 5 décembre midi au plus tard.

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

Comptes-Rendus

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.

Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Informations

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

(voir page suivante)

Comptes-Rendus

Commission Discipline du 28/11/2022 - Extraction des sanctions suspensions fermes

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
28/11/2022	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIE NNE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D4	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D3	Joueur	CHALLES S.F.	20/11/2022	Auto suff pas rapport arbitre + match avec sursis	21/11/2022
28/11/2022	D4	Joueur	COGNIN SP.	20/11/2022	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	21/11/2022
28/11/2022	D5	Joueur	ENT. S. DE TAREN TAISE	20/11/2022	4 MF dont Auto	21/11/2022
28/11/2022	D3	Joueur	ENT. VAL D HYERES	06/11/2022	12 MF dont Auto + 1 sursis	07/11/2022
28/11/2022	CADETS U17 D1	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	19/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	20/11/2022	Auto + 1 match avec sursis	21/11/2022
28/11/2022	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D3	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D3	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D1	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	19/11/2022	3 MF dont Auto	20/11/2022
28/11/2022	D1	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	19/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D3	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D4	Joueur	F.C. LAISSAUD	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D4	Joueur	F.C. ST BALDOPH	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D5	Joueur	F.C. SUD LAC	20/11/2022	Auto suff pas rapport arbitre + match avec sursis	21/11/2022
28/11/2022	D2	Joueur	F.C. SUD LAC	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022

Voir suite page suivante

Comptes-Rendus

Commission Discipline du 28/11/2022 - Extraction des sanctions suspensions fermes P.2/2						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
28/11/2022	D4	Joueur	FC BEAUFORTIN QUEIGE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENTOISE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	CADETS U17 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	19/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	20/11/2022	1 Match Ferme par révoc sursis	05/12/2022
28/11/2022	D4	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D4	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D3	Entraîneur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	U.S. GRIGNON	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	U.S. GRIGNON	20/11/2022	2 MF dont Auto	21/11/2022
28/11/2022	D5	Joueur	U.S. GRIGNON	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	U.S. GRIGNON	20/11/2022	Auto + 1 match avec sursis	21/11/2022
28/11/2022	D2	Entraîneur	U.S. GRIGNON	20/11/2022	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	28/11/2022
28/11/2022	D5	Joueur	U.S. GRIGNON	20/11/2022	1 Match Ferme par révoc sursis	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D5	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D3	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022
28/11/2022	D2	Joueur	U.S. MODANE	20/11/2022	2 MF dont Auto	21/11/2022
28/11/2022	D4	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	20/11/2022	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/12/2022

Annexes de ce Foot Savoie

- Amendes
- Rencontres
- Fiche de poste
- Trophée Philippe Seguin
- Infos PSA